

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-de-Leeds tenue le 2 décembre 2019 à 18h50 à la salle l'Amicale.

Sont présents : MM. Marc-André Routhier, René Breton, Roger Cyr, MMES Andréa Gosselin, Cindy Grenier formant quorum sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2020.
3. Adoption du règlement # 361 ayant pour objet d'établir le budget 2020.
4. Période de questions allouées aux contribuables.
5. Fermeture de l'assemblée.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

246-12-19 Proposé par le conseiller M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

247 -12-19 Proposé par le conseiller M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2020 soient acceptées suite à la lecture de celles-ci.

ADOPTION DU RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET 2020

248 -12-19 Proposé par le conseiller M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 361 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2020, fixer le taux de la taxe foncière, des taxes spéciales, de la taxe à l'unité ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout, enlèvement et transport des ordures, des matières recyclables et enfouissement) » soit adopté et il l'est.

PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉES AUX CONTRIBUABLES

Le maire invite les contribuables à la période de questions

FERMETURE DE LA SÉANCE

249-12-19 Proposé par le conseiller MME Andréa Gosselin et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h20.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot, maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière